



Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé de la séance du conseil du 10 mars 2020
qui s'est tenue à l'édifice municipal de Saint-Honoré

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CULTURE ET PATRIMOINE

- Le conseil convient de nommer un artiste professionnel du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour agir au sein du jury de pairs pour l'analyse des projets soumis au Programme de soutien à la recherche-crédation et de verser un montant approximatif de 50 \$ pour rembourser les frais de déplacement en lien avec la participation de l'artiste professionnel choisi pour participer au jury formé par le Conseil des arts de Saguenay.
 - L'instauration d'un projet pilote du Fonds spécial de Programme de soutien à la médiation culturelle pour l'année 2020 est acceptée. Un montant de 30 000 \$ est attribué. M^{me} Sophie Bolduc, M^{me} Marie Brunet ainsi que M. Gilbert Simard sont nommés pour siéger au comité de sélection des projets soumis.
-
- Les projets de règlement suivants sont adoptés :
 - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'autoriser les équipements de télécommunication, les services de protection des forêts contre les insectes et les maladies, et les services de lutte contre les incendies de forêt sur tout le territoire, en plus d'adapter certaines dispositions avec les réalités terrain.
 - Projet de règlement modifiant le Règlement de construction numéro 15-334 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'assujettir au code de construction du Québec certains bâtiments de la sous-classe villégiature.
 - Projet de règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-335 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'exiger un permis pour une construction accessoire et afin de ne pas exiger tous les documents requis, lorsque non nécessaires pour une demande de permis ou de certificat d'autorisation.
 - Les élus autorisent la plateforme bioalimentaire boréale à adhérer au service de l'ARTERRE promu par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) afin d'offrir le service sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
 - M. Gérald Savard, préfet, est autorisé à signer la convention d'aide financière entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

- La directrice générale de la MRC est autorisée à attribuer un budget maximal de 8 000 \$ au projet de journée de cocréation sur la thématique des marchés publics et des marchés fermiers au sein de la MRC et que cette somme soit prise à même le budget de mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole

SÉCURITÉ INCENDIE

- Le rapport d'activité 2019 en sécurité incendie est adopté. Il sera transmis au ministre de la Sécurité publique du Québec.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- La directrice générale de la MRC informe les membres que la MRC du Fjord-du-Saguenay a reçu une attestation niveau Performance de RECYC-QUÉBEC soulignant les efforts soutenus qui ont été déployés par la MRC au fil des derniers mois en faveur de la saine gestion des matières résiduelles au sein de son établissement.
- Un contrat de collecte des encombrants est octroyé à l'entreprise Urgence Colis Cargo au courant du mois de mai 2020 pour un maximum total de vingt jours de collecte à 135 \$ de l'heure, soit pour un montant maximal de vingt mille dollars (20 000 \$) taxes incluses.
- Un contrat de collecte et de transport des matières résiduelles est octroyé à l'entreprise Services environnementaux Lac-Saint-Jean selon l'option 1 pour un montant de 4 648 665 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2025.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Le conseil accepte de reporter à 2020-2021 un montant de 7 042 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles dans la municipalité de Saint-Fulgence par la Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.
- Le conseil accepte de reporter à 2020-2021 un montant de 117 366,10 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles dans le Bas-Saguenay par la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau (CMVFFB).
- Le conseil accepte de reporter à 2020-2021 un montant de 2 439,20 \$ pour la réalisation de travaux sylvicoles dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau par Développement Falardeau inc.
- La directrice générale de la MRC est autorisée à signer des contrats d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) avec les organismes suivants pour les trois prochaines années, soit la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2023:
 - Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau;
 - Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.;
 - Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin;
 - Commission de développement de Larouche inc.;
 - Développement Falardeau inc.

- Société ambrosienne de développement économique;
 - Société de développement économique, communautaire et touristique de Sainte-Rose-du-Nord (SDECT).
- Le rapport 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est adopté.
 - Des commentaires seront émis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels dans le cadre de la consultation publique tenue par le ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs et porteront notamment sur :
 - le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC;
 - la prise en compte des développements de villégiature projetés;
 - le respect des mesures d'harmonisation déjà signée entre la MRC et la MFFP concernant la récolte au sud du lac Kénogami;
 - la participation du MFFP et des industriels aux comités d'entretien des routes forestières de la MRC;
 - l'implication des municipalités pour les secteurs de récolte projetés sur leur territoire respectif
 - Une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles forestiers contribuant à la lutte contre les changements climatiques sera faite auprès du ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs (MFFP) dans le cadre du Fonds vert (action 24 du plan d'action 2013-2020).

TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Le conseil adopte la répartition de l'enveloppe 2020 dans le cadre de la Politique d'aide financière applicable aux territoires non organisés (TNO) de la MRC telle que définie ci-après et mandate les professionnels de la MRC pour analyser les demandes de projet reçues :

Volet 1 - Gestion des déchets	73 308 \$
Volet 2 - Développement et maintien des acquis	494 614 \$
Volet 3 - Situations particulières et mesures d'urgence	49 921 \$
Total Politique TNO 2020	617 843 \$

- Le conseil autorise la liste des dossiers en territoires non organisés afin qu'ils soient mis en vente pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires le 11 juin 2020.

GESTION FONCIÈRE / SABLE ET GRAVIER

- Dans le cadre du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire, le conseil accepte la recommandation du comité administratif (CA-20-38) suivante :

Projet en territoire municipal:

Municipalité	Organisme	Nom du projet	Aide recommandée
Petit-Saguenay	Zec Buteux Bas-Saguenay	Quais pour des lacs importants	14 975.75 \$
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Amélioration des sentiers pédestres de Petit-Saguenay	5 000.00 \$
Rivière-Éternité	Corporation de développement économique de Rivière-Éternité	Amélioration du chemin du lac à Denis	20 000.00 \$
Saint-David-de-Falardeau	Club Quad Aventure Valin	L'observatoire du Nord	8 000.00 \$
Saint-David-de-Falardeau	Regroupement au coin des Pêcheurs	Aménagement d'un stationnement sur le chemin du Valinouët au km 13	2 586.94 \$
Saint-David-de-Falardeau	Association des propriétaires	Sentiers de vélo multiusages	20 000.00 \$

Municipalité	Organisme	Nom du projet	Aide recommandée
	du village alpin		
Bégin	Municipalité de Bégin	Accès au sentier pédestre de la montagne des Conscrits	9 755.96 \$
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Rechargement et reconstruction de ponceaux	15 000.00 \$
Saint-David-de-Falardeau	Association des propriétaires du Bras du Nord	Amélioration du chemin du Bras-du-Nord, emb. 3 et 4	9 000.00 \$
Petit-Saguenay	Zec Buteux Bas-Saguenay	Amélioration des accès principaux et sécurité	20 000.00 \$
Sainte-Rose-du-Nord	Société de développement économique, communautaire et touristique de Sainte-Rose-du-Nord	Prolongement du sentier de la plateforme	20 000.00 \$
Saint-Fulgence	Municipalité de Saint-Fulgence	Dynatimage, côté nord du Grand lac St-Germain	12 000.00 \$
L'Anse-Saint-Jean	Association chasse et pêche Anse-St-Jean inc.	Construction de 4 cabanes à pêche à des fins de location	0.00 \$
Saint-Félix-d'Otis	Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Renaturalisation des rives et amélioration du parc intergénérationnel	0.00 \$
Saint-David-de-Falardeau	Association des propriétaires du lac Sébastien	Analyses d'eau du tribunaire avoisinant l'ancien dépotoir de St-David-de-Falardeau et la bleuetière	0.00 \$
Saint-Honoré	Club Quad Aventure Valin	Projet route quad 90	0.00 \$
Total municipal			156 318.65 \$

Projet en territoire non organisé:

Municipalité	Organisme	Nom du projet	Aide recommandée
TNO Mont-Valin	Regroupement des gestionnaires de zecs du SLSJ	Structurer de l'accès aux plans d'eau sur les zecs de la région	25 000.00 \$
TNO lac Ministuk	Association Sportive Mars-Moulin inc.	Mise en place et promotion de la chasse à l'ours	5 000.00 \$
TNO Mont-Valin	Association sportive Onatchiway Est Inc.	Aire de récréotourisme et d'hébergement en yourtes	25 000.00 \$
TNO Lalemant	Association chasse et pêche du lac Brébeuf inc.	Camping Ferland-et-Boilleau - Agrandissement et installation septique	19 000.00 \$
TNO Mont-Valin	Organisme de bassin versant du Saguenay	Garrot d'Islande: Réalisation d'un plan de conservation régional	12 000.00 \$
TNO Lalemant	Association chasse et pêche du lac Brébeuf inc.	Amélioration de la signalisation et de l'affichage sur le territoire de la zec	25 000.00 \$
TNO Lalemant	Association chasse et pêche du lac Brébeuf inc.	Débarcadère lac Desprez	11 000.00 \$
TNO Mont-Valin	Association chasse et pêche Martin-Pêcheur inc.	Site structuré de camping rustique - phase 2	24 000.00 \$
TNO Lac-Ministuk	Corporation du parc régional du lac Kénogami	Photos promotionnelles du sentier pédestre du lac Kénogami	3 388.00 \$
TNO Mont-Valin	Association sportive Sainte-Marie inc.	Construction de 2 sites de remisage hivernal	25 000.00 \$
Total TNO			174 388.00 \$

- Les élus acceptent tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et autorisent la directrice générale ou le préfet de la MRC à signer l'avenant à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors de la réunion du 26 février 2020 est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2020 du Service de développement économique.
- Une offre de service sera transmise à Emploi-Québec, pour la poursuite du partenariat concernant la gestion de la mesure Soutien au travail autonome (STA) par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

-
- Une demande sera faite au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'inclure à la nouvelle entente relative au Fonds régions et ruralité de permettre le report des sommes non engagées du Fonds de développement des territoires et de permettre d'engager à nouveau les sommes qui n'auront pas été dépensées à la hauteur des engagements autorisés.
 - Les élus conviennent d'engager un montant supplémentaire de 50 000 \$ pour les activités d'aménagement du territoire et un montant supplémentaire de 63 027 \$ pour le soutien au service de développement économique et un montant de 30 000 \$ pour les frais d'administration.
 - M. Gérald Savard, préfet, est autorisé à signer pour et au nom de la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'Entente relative au volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
 - Le conseil accepte les projets locaux suivants tels que recommandés par le comité d'analyse des projets structurants :

Municipalité	Organisme	Projet	Aide recommandée
Larouche	Municipalité de Larouche	Salle de psychomotricité	14 848 \$
Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Soutien au développement et continuité du spectacle	20 000 \$
Total			34 848 \$

- Une demande sera faite à la Direction des aides aux municipalités, aux entreprises et aux individus du ministère des Transports d'informer la MRC du Fjord-du-Saguenay et les municipalités de l'état d'avancement des différentes demandes sur le territoire.
- Un contrat est octroyé à l'entreprise Pol-Vin Construction, pour le réaménagement de la cuisine et aménagement de la salle informatique du point de service de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Félix-d'Otis pour la somme de 25 900 \$, taxes incluses.
- Le conseil accepte l'offre de service proposée par le Service de travail de rue de Chicoutimi de 18 200 \$ afin de réaliser le mandat de sensibilisation et prévention dans les 13 municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis.
- Le budget de l'ORH du Fjord 2020 est accepté pour les ensembles immobiliers de son territoire avec les montants suivants :

- Revenus: 1 252 126 \$
- Dépenses: 2 149 886 \$
- Déficit: 897 760 \$
- Part de la MRC dans le déficit (10%) : 89 776 \$

Ainsi que les variations budgétaires en cours d'exercice selon les barèmes suivants :

- Budget RAM-dépense : variation de 30 % ou moins par modification
- Budget de refinancement : variation de 10 % ou moins par modification
- Sinistre : maximum 10 % du montant maximal à la charge de la MRC soit 10 % du premier 50 000 \$

- La firme Mallette est nommée à titre d'auditeur de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'exercice financier 2020.

- La directrice générale de la MRC est autorisée à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière dans le cadre du projet de diagnostic et d'études d'opportunités/de faisabilité pour l'élaboration d'un nouveau plan de développement de transport durable.

Johannie Bilodeau